

Programme de subvention Recherche clinique sur le vieillissement Fondation Vitae

Les demandes devront être soumises en fichier attaché par courrier électronique **au plus tard le lundi 20 décembre 2021** à direction-cdrv@USherbrooke.ca.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme conjoint de subvention de recherche interne de la Fondation Vitae et du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS vise à ***promouvoir la recherche sur le vieillissement*** en soutenant les cliniciens et les professionnels de l'établissement pour l'élaboration ou la réalisation d'un projet de recherche clinique. Le programme privilégie la recherche sur le vieillissement applicable à la population âgée bénéficiant des différents programmes de l'établissement et dont les résultats auront des retombées sur les soins et services.

Le programme vise à favoriser le développement de liens étroits entre les cliniciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et les chercheurs du Centre de recherche sur le vieillissement. Il est attendu que les projets soient initiés par les cliniciens à partir d'une problématique propre à leurs interventions.

Pour l'année 2021-2022, la Fondation Vitae attribue un maximum de 70 000 \$ en subventions pour les deux catégories de prix.

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Les employés ainsi que les médecins du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, constituent les demandeurs principaux de la demande de subvention. Ces derniers doivent obligatoirement aller chercher le consentement de leur direction en plus de s'associer à au moins **un chercheur régulier du Centre de recherche sur le vieillissement** afin d'être « mentorés » au niveau méthodologique. Des chercheurs extérieurs au Centre de recherche sur le vieillissement ainsi que d'autres intervenants peuvent également être co-chercheurs. **Les personnes travaillant à la fois au CIUSSS de l'Estrie - CHUS et au CdRV (ex. : ergothérapeutes, physiothérapeutes, infirmières) sont aussi admissibles au concours.**

Ne sont pas admissibles les employés et médecins qui reçoivent déjà du soutien financier du Centre de recherche sur le vieillissement pour réaliser des activités de recherche.

DESCRIPTION DES PROJETS

Le programme de subvention comprend deux volets. Le premier volet vise ***l'aide à la formulation d'un projet de recherche ou au transfert de connaissance***, tandis que le second permet la ***réalisation d'un projet de recherche*** qui respecte les orientations du programme. Seulement un projet par clinicien est admissible par volet chaque année.

a) Aide à la formulation d'un projet de recherche ou au transfert de connaissances

Ce volet du programme permet d'élaborer un projet de recherche pouvant être soumis à un organisme subventionnaire externe ou visant un transfert de connaissances (par exemple, un webinaire de formation dirigée / asynchrone pour le personnel). Un **montant maximal de 5 000 \$** peut être demandé. Dans ce volet, il n'y a aucune collecte des données auprès de participants de recherche.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « **Aide à la formulation d'un projet de recherche ou au transfert de connaissances** ».

b) Réalisation d'un projet de recherche

Ce volet du programme de subvention permet de réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche. Il inclut l'aide à la réalisation d'une étude pilote. Un **montant maximal de 15 000 \$** peut être demandé. Les dépenses autorisées incluent principalement la rémunération d'assistants de recherche, les fournitures nécessaires au projet et les frais liés à la diffusion des résultats de recherche.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « **Réalisation d'un projet de recherche** ».

Voici quelques propositions de problématiques cliniques identifiées par la Direction SAPA du CIUSSS de l'Estrie-CHUS à l'été 2021 comme étant pertinentes et actuelles :

- Réfléchir à la réorganisation du travail, notamment en lien avec la pénurie de main d'œuvre en soins infirmiers (attribution de tâches à d'autres types d'emploi dans une approche centrée sur l'utilisateur, optimisation de l'arrimage entre les besoins des usagers et la disponibilité de services en CHSLD).
- S'inspirer de modèles « champions » pour dégager les conditions gagnantes ou les meilleures pratiques en vue d'améliorer les soins sur les unités (ex. sentinelle incontinence) ou favoriser le congé hospitalier précoce (ex. offrir de la réadaptation intensive à domicile 2h/jour plutôt qu'en milieu hospitalier).
- Défis liés à l'implantation des maisons des aînés (ex. adaptabilité aux besoins évolutifs de la clientèle et à l'acceptabilité des approches).
- Prévenir le déconditionnement et soutenir les soins alternatifs par l'approche adaptée à la personne âgée

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Le financement est disponible pour une durée d'un an.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes de subvention sont évaluées en fonction de :

- 1) la conformité aux critères d'admissibilité ;
- 2) la pertinence scientifique et clinique du projet, l'incluant une mention explicite des impacts anticipés sur le personnel ou les usagers;
- 3) la qualité méthodologique du projet ;
- 4) la faisabilité et le respect de l'échéancier.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Un rapport financier doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la subvention à direction-cdrv@usherbrooke.ca
- Un suivi des demandes sera effectué par la directrice adjointe à la recherche clinique du Centre de recherche sur le vieillissement suivant l'octroi.
- Les récipiendaires d'une subvention de recherche clinique sur le vieillissement devront être disposés à écrire un texte pour la revue Encrâge ou à produire une capsule vidéo vulgarisant leurs principaux résultats

au cours de l'année suivant la fin de leur subvention. Ils sont également invités à bien faire reconnaître lors de la diffusion de leurs travaux le soutien financier de la Fondation Vitae.

- Les chercheurs récipiendaires devront être disposés à être membre du comité d'évaluation l'année suivante (concours 2022-2023)

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Les demandes de subvention sont évaluées par un Comité scientifique composé de chercheurs actifs du CdRV qui ont une expertise dans le domaine de la recherche clinique au CIUSSS de l'Estrie - CHUS et de l'adjointe scientifique à la direction du Centre de recherche sur le vieillissement. Ces personnes sont nommées par la direction du CdRV.

DÉCISION ET ACTUALISATION

Le Comité scientifique formule son avis, selon un ordre de priorité, à la directrice scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement qui en informe la haute direction du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et la directrice de la Fondation Vitae pour la prise de décision finale et pour la mise en place du processus d'actualisation (libération, budget, locaux, etc.). Ce comité pourra aussi étudier et accorder une subvention afin de répondre à une demande exceptionnelle.